Image not found or type unknown

Transformation d'une association en fondation reconnue d'utilité publique

Actualité législative publié le **20/10/2021**, vu **2593 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La loi 2021-875 du 1er juillet 2021 contient diverses dispositions susceptibles, selon ses rapporteurs, « d'améliorer rapidement et durablement la situation financière des associations » (JO 2 : texte no 2).

Une association peut être transformée en fondation reconnue d'utilité publique sans donner lieu à dissolution ni à création d'une personne morale nouvelle (Loi 87-571 du 23-7-1987 art. 20-2, al. 1).

Reprenant une disposition déjà applicable aux opérations de restructuration des associations (Loi du 1-7-1901 art. 9 bis, IV) ou des fondations (Loi 87-571 art. 20-1, IV), la loi 2021-875 a expressément prévu que, lorsqu'une association jouissant d'un agrément souhaite savoir si la fondation reconnue d'utilité publique issue de la transformation bénéficiera de l'agrément, elle peut interroger l'autorité administrative, qui se prononce sur sa demande selon les règles prévues pour autoriser le transfert d'agrément, si elles existent, le cas échéant pour la durée restant à courir ; dans les autres cas, l'autorité administrative l'informe des conditions et des délais prévus pour accorder cet agrément (Loi 87-571 du 23-7-1987 art. 20-2, al. 4 introduit par loi 2021-875 art. 11).

Notons, toutefois, que cette possibilité a été réservée aux agréments sans être étendue, comme pour les opérations de restructuration, aux autorisations administratives, conventionnements et habilitations.

Source : efl.fr

A lire : https://www.assistant-juridique.fr/les_autres_formes.jsp

A télécharger : Recevoir des dons

Articles sur le même sujet :

- Guide pratique de l'association
- Réussir la création d'une association
- Rémunérer un dirigeant d'association
- Obtenir une subvention publique
- Recevoir des dons
- Organiser une loterie associative

- Organiser un spectacle ou un concert
- Organiser une buvette

- Créer une association : les 6 étapes à suivre
- Comment créer une association sportive ?
- Créer une association tutélaire
- La loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 : que prévoient-ils ?
- Différence entre une association, une fondation, un GIE et une entreprise
- Rédaction des statuts d'une association : étapes à suivre
- L'assemblée générale constitutive d'une association : déroulement
- L'association de fait ou non déclarée : avantages et inconvénients
- Comment déclarer une association à la préfecture ?
- Comment choisir le siège social d'une association ?
- Quel type de bail pour le local d'une association ?
- Peut-on domicilier une association chez un membre ou un dirigeant ?
- Modification de l'adresse d'une association : procédure à suivre
- Une association peut-elle posséder un bien immobilier ?
- Comment transformer une association en société ?
- Quelles différences entre une entreprise et une association ?
- Coupler une association et une entreprise
- Coupler association et régime de l'auto-entrepreneur

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés